

DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
<i>Administration des chemins de fer de l'Etat.</i>		
Art. 28. Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs pour le transport des marchandises.	140,000 »	7,718,000 »
Art. 29. Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers par suite du transport des marchandises	500,000 »	
Total des recettes et des dépenses pour ordre.		19,693,000 »

152. — 10 AVRIL 1852. — *Loi contenant le budget des dotations pour l'exercice 1853* (1). (Monit. du 17 avril 1852.)

vingt-deux francs soixante et quinze centimes (fr. 3,401,422 75 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Article unique. Le budget des dotations est fixé, pour l'exercice 1853, à la somme de trois millions quatre cent un mille quatre cent

Contre - signé par le ministre des finances, M. FRAËZ-OSAN.

Budget des dotations pour l'exercice 1853.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la constitution, par la loi du 28 février 1832).	2,731,322 75	»	2,731,322 75
CHAPITRE II.			
Art. 2. Sénat.	40,000 »	»	40,000 »
CHAPITRE III.			
Art. 3. Chambre des représentants.	461,000 »	»	461,000 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
Art. 4. Traitement des membres de la cour.	50,000 »	}	149,100 »
Art. 5. — du personnel des bureaux.	81,000 »		
Art. 6. Matériel et dépenses diverses.	16,900 »		
Art. 7. Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	1,200 »		
Total du budget des dotations. . . . fr.	3,401,422 75		

(1) Présentation à la chambre des représentants le 10 février 1852. — Rapport par M. Moreau (budget de la chambre) le 10 février, et par M. C. Rousselle

le 19 mars. — Disc. et adopt. le 30 mars par 60 voix. Rapport au sénat par M. Zoude le 2 avril. — Discussion le 3 et adoption le 5 par 31 voix.